



SNES Wallis-et-Futuna
BP 605 Mata 'Utu
98 600 Wallis
Pacifique Sud

Mél. : snesdewallisetfutuna@gmail.com
Site : <http://www.snes-fsu.wf>



Compte-rendu du CTS n°2 du 6 septembre 2022

Sont présents :

Membres du CTS, représentants du vice-rectorat

M^{me} Régine Vigier, Vice-rectrice
M. Napole Polutele, Secrétaire général
M. Jean Borel, directeur des enseignements du second degré
M^{me} Denise Likafia, cheffe des ressources humaines
M. Didier Foimapafisi, copic

Membres du CTS, représentants des personnels

M^{me} Cynthia Joubert (FSU), remplaçante
M. Pascal Schroetter (FSU), titulaire
M. Yasmina Malau (UTFO), titulaire
M. Sosefo Tuihoa (UTFO), titulaire
M. Charles Fakailo (UTFO), titulaire

Experts désignés par l'administration

M^{me} Siakuvasa Talaha, cheffe du service des examens et concours
M^{me} Karine Blon, cheffe du service d'information et d'orientation
M. Olivier Bonhomme, chef du service des systèmes d'information
M^{me} Nadia Allali, principale du collège de Vaimoana

Début de la réunion à 14h 30

D) Adoption des PV des CTS précédents

Les élus SNES rappellent que les procès verbaux doivent comporter la réalité et l'entièreté des débats et doivent être approuvés en début de séance par les élus du CTS. Ils signalent à la nouvelle vice-rectrice que les PV des CTS des 6 juillet 2021 et du 5 octobre 2021 ne furent pas votés car jugés incomplets notamment sur des questions concernant le PAF et le projet numérique. Le SNES a proposé de nombreux ajouts à ces PV qui ont été acceptés par Madame La Vice-rectrice. Pour laisser aux élus FO le temps de prendre connaissance de ces ajouts, ces PV de juillet et d'octobre 2021 seront définitivement mis au vote lors du prochain CTS. Le PV du dernier CTS du 22 mars 2022 est quant à lui adopté.

II) Organisation Pédagogique

a) Examens et Concours

Madame la cheffe du service des examens communique le calendrier de déroulement des examens de la session 2022.

Concernant l'épreuve du Grand Oral prévue fin novembre et début décembre, les élus du SNES rappellent qu'il s'agit d'une épreuve inédite sur le territoire et réitèrent leur demande de l'année dernière à savoir une formation rapide sous l'égide des corps d'inspection pour que les enseignants puissent saisir tous les contours de cette épreuve pour une évaluation juste et pertinente. Un stage de 2 heures dispensé aux correspondants disciplinaires par visioconférence par un IPR, puis mutualisation par ces correspondants à tous les enseignants serait une réponse pratique et pertinente qui permettrait d'obtenir des éléments précis (cadrage de l'épreuve, contenu, élaboration d'une grille d'évaluation chiffrée). Les élus du SNES rappellent l'échec du PAF 2021 à ce sujet ; en effet, l'ancien Cofpic, pour répondre à la problématique du Grand Oral, avait organisé un stage pour travailler sur le souffle par le biais d'exercices de respiration...

Pour les épreuves orales du second groupe du baccalauréat qui se dérouleront le 19 décembre 2022, Madame la cheffe du service des examens indique que les convocations des enseignants seront dans les prochains jours dans les établissements. Les professeurs qui quittent définitivement le territoire ne seront pas convoqués. Les élus du SNES rappellent, qu'en raison de la difficulté des réservations des vols sur ce territoire, qu'il est plus que pertinent d'avoir ces convocations le plus tôt possible pour que les enseignants puissent gérer sereinement leurs vacances de fin d'année.

b) Orientation

Madame la cheffe du service d'information et d'orientation présente un bilan rapide de Parcoursup. Pour Parcoursup métropole 2022, 88 élèves se sont inscrits mais seuls 58 ont finalisé leurs dossiers et 50 ont obtenu une place. Les vœux demandés concernent en très grande majorité des BTS ou des Licences. Les élus du SNES sont inquiets par le fort taux d'élèves qui ne finalisent pas leurs dossiers, regrettent un accompagnement peut être insuffisant lors d'une procédure très complexe.

c) Carte des Formations

Quelques modifications sont prévues pour la rentrée 2023.

Au lycée d'Etat, modification d'une spécialité proposée en Première : la spécialité anglais, langues, littératures et cultures étrangères devient anglais, monde contemporain. Mise en place aussi en Première, d'un enseignement facultatif de maths (1h30).

Au lycée agricole, mis en place d'un CAP ARC : Agricultures des Régions Chaudes.

d) Projet Educatif Du Territorial

Les élus du SNES expriment leur vif mécontentement à l'égard de ce Projet Educatif Du Territoire (PEDT) publié le 2 aout soit une journée après le départ du territoire du Vice-recteur.

En effet, ce PEDT a été élaboré sans concertation avec les professeurs et les parents d'élèves. Dans la précipitation, il a été demandé aux chefs d'établissement de remonter quelques axes de travail qui furent actés par les élus de l'Assemblée Territoriale et par les représentants de FO. Les élus du SNES, non invités à cette validation, dénoncent ce manque de respect à l'égard des professeurs à qui l'on demande de mettre en pratique un projet sur lequel ils n'ont pas été consultés. Ils trouvent aussi discriminant qu'un syndicat représentatif comme le SNES soit exclu de toute concertation.

Les élus du SNES s'étonnent aussi de certains éléments de ce PEDT. Ainsi, l'axe 1 consiste à garantir les savoirs culturels. Le SNES signale que le terme culturel fait référence à tout ce qui est relatif à la célébration du culte et trouve inacceptable que l'on bafoue ainsi la laïcité, principe clef de la République. Certes, les décrets Mandel de 1939 et le Statut de 1961 de Wallis-et-Futuna ont créé des spécificités pour notre territoire dans le domaine religieux, mais la non prise en compte de la laïcité (qui s'applique à Wallis-et-Futuna) est une erreur

grave. Madame La Vice-rectrice prend bonne note de ces remarques et n'exclut pas une nouvelle réflexion sur ce PEDT.

III) Gestion des personnels

a) Rendez-vous de carrière

Du fait de la situation sanitaire, lors des 2 dernières années, les enseignants ont passé leur rendez-vous de carrière par visioconférence. En 2023, les missions des IPR reprendront sur Wallis-et-Futuna et les PPCR se feront à nouveau en présentiel. Le vice rectorat identifiera les personnes qui relèveront du PPCR en 2023. En vertu de l'arrêté du 5 mai 2017, le SNES demande à ce que les enseignants soient informés individuellement avant les vacances australes de la programmation d'un rendez-vous de carrière en 2023. Le calendrier de ce rendez-vous doit aussi être notifié au plus tard 1 mois avant la date de celui-ci.

b) Mouvement des personnels

M. Borel, directeur des enseignements du second degré, signale que 20 professeurs seront en fin de contrat à la fin de l'année et indique que le ministère demande la restitution de 3 postes lors du mouvement 2023. Les élus SNES trouvent ce ratio de 15 % de postes supprimés exagéré et signalent que depuis quelques années le ministère demande la suppression de 2 à 3 postes. Aucune académie ne connaît une telle proportion de fermeture de postes et le SNES alerte la vice-rectrice sur ce phénomène qui met en péril le système éducatif du territoire.

Les postes supprimés en fin d'année :

- 1 poste de technologie à Sisia
- 1 poste de lettres modernes à Mala'e
- 1 poste de maçonnerie à la SEP de Lano (fermeture de la discipline suite au départ à la retraite de l'enseignant).

Suite à la réussite d'une contractuelle locale au concours PLP lettres/histoire géo, le vice rectorat ne voudrait pas non plus mettre au mouvement le poste de plp lettres/histoire géographie du collège de Vaimoana. Les élus du SNES argumentent au contraire sur la nécessité d'une création d'un poste de certifié en histoire géographie sur le collège de Vaimoana (plus de 20 heures d'enseignement à faire sur Vaimoana et Te'esi). Madame La vice-rectrice prend bonne note de cette demande argumentée. Le SNES signale aussi la nécessité de création d'un second poste de CPE au lycée d'Etat.

c) Renouvellement et remise à disposition

M^{me} Likafia, cheffe des ressources humaines indique que tous les professeurs qui sont en 1^{ère} année ont demandé leur renouvellement. Toutes les demandes ont obtenu un avis rectoral favorable. Les arrêtés de renouvellement seront transmis sous peu aux intéressés.

IV) Questions diverses

Questions FSU/SNES. (Pas de questions posées par FO)

1) Réforme du lycée

Il est inadmissible de devoir restreindre les choix de combinaisons de spécialités des élèves de première et terminale à cause d'un problème de transports scolaires. Cela fait plusieurs mois que le vice-rectorat a été alerté, pourquoi rien n'a été mis en place ?

2) Carte des Formations

Quelle est la procédure pour pouvoir créer une nouvelle spécialité au lycée d'état de Wallis et Futuna ?

3) SAPAD

Ne serait-il pas pertinent de créer sur Wallis un SAPAD pour les élèves en evasan ou contraints de rester à domicile pour raison de santé ?

Le SAPAD est le Service d'Assistance Pédagogique à Domicile. Ce service permet, pour les élèves dont la scolarité est interrompue pour raison de santé notamment, de maintenir la continuité pédagogique ainsi que le lien avec l'établissement.

Le directeur des enseignements du second degré indique qu'à Wallis-et-Futuna il existe un service de l'école inclusive qui se saisit de cette problématique.

4) Equipement informatique des établissements

Pourquoi, malgré les annonces récurrentes et notamment lors des derniers CTS, de nombreux établissements n'ont-ils toujours pas reçu de dotation informatique ?

Les élus SNES rappelle qu'il s'agit là d'une question récurrente et d'une problématique qui date de 2018. Malgré les annonces de financement et des excuses qui se répètent (problèmes liés au Covid ou aux prestataires), l'inégalité entre les établissements très bien dotés (Lano, Sisia) et ceux à peine dotés (Fiua, Te'esi) reste intolérable. Le SNES rappelle que le numérique est un élément fondamental dans la pédagogie actuelle. Le chef du service des systèmes d'information par un argumentaire guère convaincant rejette la faute sur l'Administration Supérieure et sur l'AT qui ne dotent pas suffisamment le rectorat pour financer correctement le projet numérique.

5) Compléments de services des enseignants

Selon quels critères sera effectuée la répartition des enseignants qui seront amenés à enseigner sur plusieurs établissements à la rentrée ?

Le directeur des enseignements du second degré indique que le titulaire certifié ou agrégé est prioritaire sur les contractuels. L'ancienneté dans le poste est aussi un élément pris en compte.

6) Formation des contractuels

Pourquoi les contractuels ne bénéficient-ils pas de formations pour les accompagner vers la réussite aux concours ?

Le directeur des enseignements du second degré avec le nouveau cofpic vont pour 2023 échafauder un plan de formation réfléchi pour les contractuels, basé notamment sur la visioconférence qui permettra de se greffer sur les formations existantes en Calédonie.

7) Textes sur les évacuations sanitaires et les sorties hors du territoire

Sur quels textes les services rectoraux se basent-ils pour gérer les sorties des fonctionnaires hors du territoire des Iles Wallis et Futuna ?

Les élus du SNES indiquent que la gestion financière des évasanés est différente selon les territoires ultramarins et cela pose question. Ainsi, en Nouvelle Calédonie, en cas d'évasan, l'agent conservera la totalité de son indexation alors qu'à Wallis-et-Futuna l'évasané est mis à l'indexation du territoire sur lequel sont effectués les soins. Le SNES rappelle que l'agent n'est pas responsable de la faiblesse des équipements de soins sur le territoire, que l'évasané est déjà en situation de fragilité et le sanctionner en plus financièrement est humainement difficilement acceptable. Le SNES condamne de

façon générale la gestion rectorale des agents qui s'absentent du territoire pour raison de santé ou pour raisons familiales (décès, soin d'un proche), gestion qui obéit toujours à une philosophie de sanction. Des agents se sont même retrouvés avec des mois sans salaires ce qui est interdit par les textes.

Un enseignant a saisi le Tribunal Administratif sur la problématique des evasans notamment lors des congés scolaires et sur l'application excessive de la journée de carence.

Madame La Vice rectrice admet qu'un travail est nécessaire pour l'établissement d'un corpus de textes qui doivent encadrer toutes ces sorties du territoire. Ces textes devront être notifiés sur le site du vice-rectorat.

8) Fiche de paye

Pourquoi les fiches de paye émises par le rectorat des Iles Wallis et Futuna ne sont-elles pas aux normes ?

Le SNES signale que l'arrêté du 23 décembre 2021 ainsi que des circulaires émises par le directeur administratif et financier encadrent les informations figurant sur les fiches de paie. Il en ressort que par souci de transparence et de précision doivent figurer sur la fiche de paie la date et le montant prélevé lors de l'application de la journée de carence. Le calcul de la modification de l'indexation en cas de sortie du territoire doit aussi être détaillé. L'indication de la mention « majoration TOM/DOM » sur les fiches de paie actuelles (DOM/TOM étant une appellation obsolète depuis 2003) montre bien qu'une mise aux normes des fiches de paie locales est urgente.

La vice-rectrice admet que le vice-rectorat ne s'est pas encore doté des derniers logiciels pour l'établissement de fiches de paie « modernes ».

9) Pass Education

Pourquoi le nouveau Pass Education 2022 n'a-t-il pas été distribué à Wallis-et-Futuna aux personnels de l'Education Nationale ?

Ce Pass permet d'accéder gratuitement aux collections permanentes des musées d'Etat et fut distribué à tous les personnels rémunérés par l'Education Nationale dès le 3 janvier 2022 en métropole.

Le directeur des enseignements du second degré a pris l'attache du ministère et les Pass devraient être dans les établissements dans les prochaines semaines.

10) Elections Professionnelles

Peut-on avoir des informations sur les modalités d'organisation sur notre territoire des élections professionnelles de décembre 2022 ?

Un calendrier des opérations électorales est distribué : les listes électorales seront affichées à partir du 11 octobre ; le 20 octobre est la date limite de dépôt des candidatures, logos et professions de foi.

Le SNES indique que les textes laissent le choix entre un vote électronique ou un vote à l'urne. Au regard des difficultés liées à l'informatique sur le territoire, un vote à l'urne est à privilégier selon le SNES.

Fin de la réunion à 17h30